



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Québec n'est pas prêt à faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêt privée

Rimouski, 8 juin 2016 – Les propriétaires forestiers québécois sont inquiets du plan gouvernemental pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette qui menace déjà plusieurs régions. « L'expérience de la dernière épidémie dans les années 80 rappelle des jours sombres pour ceux qui habitent et vivent dans les communautés rurales du Québec » a mentionné monsieur Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, à l'issue de son congrès annuel qui se tenait au Bas St-Laurent, une région déjà sinistrée. Il se souvient de la détresse des gens qui voyaient leurs boisés dévastés par l'insecte et la nouvelle épidémie lui fait craindre le pire.

« Il s'agit de l'insecte forestier le plus dévastateur au Canada qui connaît une phase épidémique tous les 30 ans. Est-ce que les gouvernements québécois et canadiens sont prêts à faire face à cette situation d'urgence ? La réponse est non car nous ignorons qui financera les arrosages d'insecticides pour protéger les jeunes forêts, quelles usines pourront consommer le bois en perdition et quelle aide sera disponible pour accompagner les propriétaires forestiers » a ajouté M. Gagnon.

Même si le gouvernement a réinvesti dans l'aide à la forêt privée cette année, l'expérience de la dernière épidémie montre que ce ne sera pas suffisant. L'insecte faisant également rage en forêt publique complique la situation car l'offre de bois dépassera la demande industrielle, d'autant plus que plusieurs usines ont fermé dans les dix dernières années, dont plusieurs usines de pâtes et papiers.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a réuni les producteurs forestiers en congrès à Rimouski pour établir des pistes de solutions. Pour son président, la demande est très claire : le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs doit établir un plan permettant de :

1. offrir un encadrement technique aux propriétaires forestiers touchés;
2. coordonner la mise en marché des bois affectés récoltés en forêts publiques et privées;
3. arroser les peuplements forestiers ne pouvant pas être récoltés en raison de leur jeune âge;
4. reboiser les sites récoltés;
5. offrir un traitement fiscal adéquat pour les propriétaires qui obtiendront un revenu subit et imprévu.

Le président de la FPFQ invite tous les propriétaires de boisés à se mobiliser dès maintenant et se tenir informés de la situation en s'inscrivant à l'infolettre de la FPFQ sur le site Internet www.foretprivee.ca.

À propos de la FPFQ

La Fédération des producteurs forestiers du Québec est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts de 130 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 35 000 producteurs forestiers. L'action régionalisée de ses treize syndicats et offices vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

-30-

Renseignements :

Marc-André Côté

Directeur général

Fédération des producteurs forestiers du Québec

Cellulaire : 514 378-6543

macote@upa.qc.ca

www.foretprivee.ca